

**Biodiversité**

Objectif : Identifier et lutter contre les espèces exotiques et les néophytes

Fiches cantonales en lien : 4 et 18

Organiser une journée citoyenne d'arrachage de néophytes et communiquer sur les néophytes afin de sensibiliser la population à la problématique

A planifier

Descriptif		En bref
Afin de sensibiliser la population à la thématique des néophytes envahissantes, une journée annuelle d'arrachage est organisée chaque année. Ce sera l'occasion de rassembler la population autour d'une action concrète. Le but sera de faire un tournus par quartier du village, et éventuellement d'impliquer les écoles.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 3'000 ➤ Soutien financier : Oui, subvention cantonale ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir si l'arrachage se fait sur le domaine public ou privé. 2. Contacter le Parc Jura Vaudois. 3. Définir les zones de la commune où il est nécessaire d'arracher des néophytes. 4. Planifier avec les employés communaux les dates, les lieux et le matériel nécessaire. 5. Inviter la population. <p>Pour la communication :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contacter le PAJU pour obtenir des brochures. 2. Envoyer à l'ensemble des ménages par courrier. 		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 2 et 6 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : 1 événement par année a lieu et au minimum 1 communication par année
Liens utiles Fiche cantonale : https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/catalogue-de-fiches-dactions Subvention cantonale pour le remplacement de laurèlles par des haies indigènes dans l'espace bâti : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-subvention-pour-le-remplacement-de-laurèlles-par-des-haies-indigenes-dans-lespace-bati/ Guide cantonal : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite intermédiaire : le premier événement a été organisé.



Givrins | Plan d'actions PECC | 2022-2026

paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/#c2053094		
--	--	--



Biodiversité

Objectif : Identifier et lutter contre les espèces exotiques et les néophytes

Fiche cantonale en lien : 3 et 18

Former un employé communal et signer la charte des talus

A planifier

Descriptif		En bref
La Commune forme un employé communal à la thématique et mets en place au sein du territoire communal de bonnes pratiques. Pour cela, la Commune deviendra signataire de la charte des talus.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : 1'000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Former un employé communal via le CEP 2. Identifier les éléments manquants pour respecter la charte des talus 3. Mettre en place les changements nécessaires 4. Signer et respecter la charte des talus 5. Communiquer auprès de la population de l'initiative		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023 2024 2025 2025
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche communale en lien : 1➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : un employé communal est formé et la charte des talus est signée➤ Critère de réussite intermédiaire : un employé communal formé
Liens utiles		

**Biodiversité**

Objectif : Renforcer la biodiversité sur le territoire communal

Fiche cantonale en lien : 17

Cartographier les zones vertes actuelles dont la biodiversité peut être renforcée puis définir de nouvelles mesures

A planifier

Descriptif		En bref
Afin de renforcer la biodiversité sur le territoire communal, la Municipalité souhaite identifier les zones propices à des mesures de renforcement de la biodiversité.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 8'000 pour l'inventaire, à définir pour les mesures ➤ Soutien financier : Oui : subventions cantonales pour l'inventaire des surfaces vertes et non construites (4'000.-) ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Mandater un bureau pour réaliser un inventaire des zones propices à des aménagements favorables à la biodiversité (par ex. via l'utilisation de drones ou d'autres techniques). 2. Planifier les aménagements là où ils sont les plus pertinents. Quelques exemples d'aménagements : prairies maigres, haies, arbres isolés, arbres fruitiers indigènes, zones humides ou amélioration de la liaison entre les surfaces vertes. 3. Mettre en place les aménagements, avec l'aide de la population lorsque c'est pertinent. 4. Communiquer auprès de la population.		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 5 et 7 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : tous les aménagements planifiés ont été mis en place. ➤ Critère de réussite intermédiaire : l'inventaire des actions possibles a été réalisé.
Liens utiles Subvention cantonale pour l'inventaire : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-subvention-pour-linventaire-et-le-diagnostic-des-surfaces-vertes-et-non-construites/ Boîte à outils pour les communes : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-		



Givrins | Plan d'actions PECC | 2022-2026

paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/#c2053094		
--	--	--

**Biodiversité**

Objectif : Renforcer la biodiversité sur le territoire communal

Fiche cantonale en lien : 17

Installer des hôtels à insectes sur le domaine public et inciter les particuliers à en installer.

A planifier

Descriptif		En bref
La Commune installe autant d'hôtels à insectes que possible sur ses terrains et communique sur l'action auprès de la population.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 5'000 ➤ Soutien financier : Oui, subventions cantonales pour l'inventaire des surfaces vertes et non construites (4'000.-) ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un inventaire des lieux possibles pour la mise en place d'hôtels à insectes. 2. Demander au groupement forestier de construire les hôtels à insectes (déjà fait). 3. Installer les hôtels à insectes, si possible en impliquant la population (pour la fabrication et la pose). 4. Créer des habitats pour la petite faune (tas de branches, cailloux) 5. Contrôler leur utilisation, les entretenir et les renouveler si besoin. 		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023 2024
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 3 et 6 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : tous les endroits susceptibles d'accueillir un hôtel à insectes en sont dotés. ➤ Critère de réussite intermédiaire : l'inventaire des lieux possibles a été réalisé.
Liens utiles Subvention cantonale pour la pose de nichoirs : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-subvention-pour-la-pose-de-nichoirs-a-hirondelles-et-martinets/		



Biodiversité

Objectif : Renforcer la biodiversité sur le territoire communal

Fiches cantonales en lien : 3 et 17

Identifier le potentiel de non-fauchage des espaces verts communaux, mettre un programme en œuvre et former un employé communal à la thématique

A planifier

Descriptif		En bref
Ne pas faucher ou moins faucher un terrain permet à des espèces plus diversifiées de s'y établir. Le but sera d'identifier le potentiel de non-fauchage des espaces verts communaux et le mettre en œuvre progressivement.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 2'000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un inventaire des zones dont la fauche peut être retardée ou supprimée. 2. Elaborer un plan d'action. 3. Former le personnel communal à la pratique via le CEP 4. Mettre en œuvre le plan d'action. 		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 3 et 7 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : la fauche de 100% des espaces verts communaux identifiés est adaptée. ➤ Critère de réussite intermédiaire : le plan d'action est élaboré.
Liens utiles <p>Liste des formations du CEP : https://www.cep.swiss/#/home/formations-communes-vaudoises</p>		

**Biodiversité**

Objectif : Renforcer la biodiversité sur le territoire communal

Fiche cantonale en lien : 17

Sensibiliser les propriétaires et les écoles par des visites permettant de montrer des actions qui améliorent la biodiversité dans les jardins

A planifier

Descriptif		En bref
La Commune réalise une campagne de communication sur les pratiques favorisant la biodiversité, dont des alternatives à la tonte. Le but est de sensibiliser la population et favoriser l'action individuelle, par exemple à travers la visite de sites exemplaires.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 500 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir un lieu exemplaire pour l'action de sensibilisation. 2. Monter une petite activité pédagogique autour de la zone non-fauchée. 3. Inviter les écoles et autres personnes intéressées. 4. Distribuer des bonnes pratiques à appliquer chez soi. 		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023-2024 : mise en place / 2024 – 2025 : communication et réalisation de l'activité
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 2, 4, 5 et 7 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : la population dans son ensemble a eu l'opportunité de s'inscrire à l'activité et tous les élèves qui le souhaitent y ont participé. ➤ Critère de réussite intermédiaire : l'activité est prête à être proposée.
Liens utiles Charte des jardins : https://www.regionmorges.ch/dossier-thematique/charte-des-jardins/		

**Biodiversité**

Objectif : Renforcer la biodiversité sur le territoire communal

Fiche cantonale en lien : 17

Installer des panneaux d'information sur les terrains communaux pour mettre en avant des exemples concrets

A planifier

Descriptif		En bref
Le but est d'installer des panneaux d'information sur les terrains communaux pour montrer quel type d'actions peuvent être mises en place pour favoriser la biodiversité. Ce sera l'occasion de mettre en avant les mesures prises par la Commune.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 4'000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Définir le contenu des panneaux. 2. Contacter par exemple le PAJU pour le matériel. 3. Contacter le groupement forestier pour la mise en œuvre.		Responsable (et partenaires internes) : Alain B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Eventuellement
		2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 3, 4 et 5 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : les panneaux informatifs sont posés. ➤ Critère de réussite intermédiaire : les emplacements des panneaux et leur contenu sont définis.
Liens utiles Exemple : http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2021/09/fiches-SRB-communication-web-FINAL.pdf		



Eau

Objectif : Réduire la consommation d'eau potable

Fiche cantonale en lien : 19

Communiquer à la population des solutions simples pour réduire la consommation d'eau potable et favoriser sa bonne gestion

A planifier

Descriptif		En bref
Le but de cette action est de réduire la consommation d'eau de la population de manière pérenne et la sensibiliser sur cette ressource. Elle permet de communiquer sur les actions à mettre en place pour limiter l'impact des sécheresses et de manque d'eau lié à des restrictions.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : 1'000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Définir le contenu et la manière de le communiquer (conférence, article, atelier de sensibilisation). 2. Mettre en œuvre la communication.		Responsable (et partenaires internes) : Anne-Lise B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Si nécessaire
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche communale en lien : 9➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : 1 communication par année a été faite sur ce sujet.➤ Critère de réussite intermédiaire : une première communication a été envoyée.
Liens utiles Mesures possibles : https://www.energie-environnement.ch/economiser-l-eau Autres sources : https://www.apc-paris.com/actualite/10-gestes-pour-reduire-votre-consommation-deau-quotidien		



Eau

Objectif : Favoriser l'installation de récupérateurs d'eau de pluie

Fiche cantonale en lien : 19

Promouvoir des projets proposant des systèmes de récupération d'eau de pluie pour les jardins des particuliers

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Le but de cette action est de favoriser l'installation d'installations de récupération d'eau de pluie sur les parcelles privées. Elle pourra être mise en oeuvre via un atelier, une communication dans l'Echo des Copons, sur le site de la Commune,...</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 1'000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contacter les communes voisines pour voir leurs intérêts. 2. Contacter des artisans capable de poser des récupérateurs d'eau de pluie. 3. Réaliser des partenariats avec eux, en proposant une soirée d'information à la population à ce sujet et en proposant le service de ces / cette entreprise(s) avec un montant forfaitaire. 4. Communiquer à la population. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : Anne-Lise B.</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2023 2024 </p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : 8 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite final : avoir conclu un partenariat avec des artisans, avoir organisé 1 soirée d'information et fait une communication dans l'Echo des Copons par année.
<p>Liens utiles</p> <p>Exemple Lausanne subvention : https://www.lausanne.ch/prestations/eau/subvention-eaux-pluviales.html</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite intermédiaire : avoir organisé 1 soirée d'information et une communication dans l'Echo des Copons par année.



Eau

Objectif : Valoriser le réservoir des Chaumilles

Fiche cantonale en lien : 19

Etudier avec le SANE la possibilité de maintenir en service ce réservoir (en eau brute)

A planifier

Descriptif		En bref
Afin de rendre utile ce réservoir, la Municipalité souhaite étudier les différentes possibilités pour le valoriser, avec en priorité son maintien en service.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : En fonction du projet ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre RDV avec le SANE pour définir leur besoin et leurs souhaits et les éventuelles contraintes. 2. En fonction de la discussion, lancer l'étude de faisabilité. 		Responsable (et partenaires internes) : Anne-Lise B.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : avoir mis en œuvre le projet identifié. ➤ Critères de réussite intermédiaire : avoir pu identifier des pistes de projets et avoir déterminé la faisabilité de chacun.
<p>Liens utiles</p>		

**Energie**

Objectif : Accès facilité aux procédures et règlements pour la production d'énergie renouvelable

Fiche cantonale en lien : 10

Informer la population sur les solutions et procédures à suivre pour installer une production d'énergie renouvelable

A planifier

Descriptif		En bref
Mise à disposition de toutes les informations nécessaires à travers l'Echos des Copons, le site communal et des tous-ménages.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 2'000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1) Définir si un prestataire externe se charge du contenu. 2) Si non : rechercher le contenu sur le site du canton. 3) Ecrire le contenu et réaliser le graphisme. 4) Communiquer à la population. 		Responsable (et partenaires internes) : Regula Z.
		Nécessité d'un mandat externe ? Si nécessaire
		2023
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : 12 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : 2 communications faites durant l'année sur cette thématique. ➤ Critères de réussite intermédiaire : les communications sont rédigées
Liens utiles <p>Franc énergie : https://www.francsenergie.ch/fr</p> <p>Programme bâtiment : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments/</p>		

**Energie**

Objectif : Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation de chaleur et d'électricité

Fiches cantonales en lien : 10 et 15

Proposer des solutions énergétiques pour les bâtiments privés ne pouvant être raccordés au chauffage à distance (CAD)

En cours

Descriptif		En bref
Cette action vise à accompagner les propriétaires privés des quartiers qui ne pourront pas être raccordés au CAD dans la réalisation d'un audit énergétique de leur bâtiment et leur fournir une solution d'énergie renouvelable pour le changement de leur installation (choix du prestataire, appui technique).		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 1'000 CHF ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget ➤ Mise en œuvre pouvant faire l'objet de subventions cantonales, voire communales via un crédit extra-budgétaire
Mise en œuvre 1) Sera intégré dans le contrat avec la société reprenant CAD Givrins SA --> bilan énergétique des bâtiments / offre groupée PV et PAC / informations sur les subventions disponibles (vérifier la faisabilité). 2) Mise en oeuvre par cette société directement auprès des particuliers. 3) La Commune organisera une soirée d'information publique avec le repreneur.		Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches communales en lien : 11 et 13 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : chaque foyer qui ne peut pas se raccorder au CAD a accès à une autre solution d'énergie renouvelable . ➤ Critères de réussite intermédiaire : le repreneur est identifié et les prochaines étapes clairement définies.
Liens utiles Subvention CEGB+ : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecb-plus-audit-energetique/ Subvention programme bâtiment : https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/vaud/		



Energie

Objectif :

Fiche cantonale en lien : 13

Planification énergétique territoriale

En cours

Descriptif		En bref
<p>Une planification énergétique territoriale permet d'anticiper les besoins futurs et de favoriser les énergies renouvelables. Cela consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Répertorier les sources actuelles d'approvisionnement en énergie sur le territoire communal,- Etudier les possibilités d'approvisionnement en énergies renouvelables locales, principalement pour la chaleur, dans les différents quartiers de la commune,- Evaluer la faisabilité technique et financière de cet approvisionnement,- Lister les mesures concrètes à prendre pour atteindre les objectifs visés.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : 10'000 CHF➤ Soutien financier : Oui (50%)➤ Type de financement :
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none">1) Vérifier ce qui a déjà été fait et les infos disponibles avec la HES-SO et le reprenneur de CAD Givrins SA.2) Contacter le canton pour voir quels sont les outils mis à disposition des communes.		Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fiches communales en lien : 12 et 14➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non		➤ Critère de réussite final : l'étude de planification énergétique territoriale est réalisée



Givrins | Plan d'actions PECC | 2022-2026

Liens utiles

Site du Canton : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/energie-environnement-agriculture/energie/planification-energetique-territoriale/>

➤ Critère de réussite intermédiaire :
Deux offres ont été obtenues et la subvention a été demandée

**Exemplarité**

Objectif : Planifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Fiche cantonale en lien : 11

Réaliser une étude thermique pour les bâtiments communaux

A planifier

Descriptif		En bref
Faire réaliser des CECB+ appropriés sur les bâtiments communaux pour identifier les travaux pertinents et planifier ceux-ci.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 12'000 ➤ Soutien financier : 1'500 CHF pour chaque CECB+, à définir pour l'isolation ➤ Type de financement : Budget pour les études et investissement pour les installations
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1) Contacter Mme Vuilleumier 2) Lancer les études de CECB+ 3) Définir la priorité des travaux et budgéter 4) Réaliser un suivi de la consommation énergétique d'au minimum 50% des bâtiments communaux 5) Communiquer à la population 		Responsable (et partenaires internes) : Muriel D.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : 13 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : les travaux sont planifiés. ➤ Critère de réussite intermédiaire : l'état des lieux est réalisé.
Liens utiles <p>Liste expert CECB+ : https://www.cecb.ch/experts/trouver-des-experts/</p> <p>Subvention cantonale : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments/</p>		

**Mobilité**

Objectif : Améliorer les infrastructures pour les vélos et les piétons

Fiche cantonale en lien : 16

Améliorer les places de stationnement vélo dans le village

A planifier

Descriptif		En bref
La Commune installe des places de parkings à vélo là où c'est pertinent, augmentant ainsi le confort des cyclistes et encourageant le recours au vélo comme moyen de transport dans la commune.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 3'000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1) Identifier 4-5 lieux 2) Mandater une entreprise pour l'achat et l'installation du matériel		Responsable (et partenaires internes) : Adam S.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : 16 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : tous les emplacements identifiés lors de l'étude sont équipés de place de parking à vélo. ➤ Critère de réussite intermédiaire : les lieux potentiels ont été identifiés.
Liens utiles Guide sur le stationnement vélo : https://www.velokonferenz.ch/fr/publications/rapports-et-etudes/hvp		



Mobilité

Objectif : Améliorer les infrastructures pour les vélos et les piétons

Fiche cantonale en lien : 16

Création d'un trottoir / piste cyclable entre Givrins, Genolier et Trélex

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Afin d'améliorer les infrastructures piétonnes et la sécurité pour la mobilité douce, la Municipalité souhaite construire un trottoir ainsi qu'une piste cyclable entre Givrins, Genolier et Trélex.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 100'000 ➤ Soutien financier : Oui, via le projet d'agglomération de 5ème génération ➤ Type de financement : Budget pour l'étude et investissement pour les travaux
<p>Mise en œuvre</p> <p>1) En coordination avec les communes concernées et Région de Nyon, mandater un bureau pour étudier la faisabilité d'une telle mesure.</p> <p>2) Développer le projet avec les parties prenantes (communes, canton, urbanistes, géomètre, Grand Genève...).</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Regula Z.</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2024 2025 2026</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : le projet est planifié et budgété ➤ Critère de réussite intermédiaire : l'étude de faisabilité est réalisée
<p>Liens utiles</p> <p>https://regiondenyon.ch/territoire/strategies-territoriales/agglomeration-du-grand-geneve/</p>		

**Mobilité**

Objectif : Mettre en place un système de véhicules partagés (voitures)

Fiche cantonale en lien : -

**Etudier l'opportunité de mettre en place un ou plusieurs véhicules partagés
Mobility au centre du village**

A planifier

Descriptif		En bref
Afin d'inciter la population à réduire l'usage de la voiture individuelle, la Municipalité souhaite étudier l'opportunité de proposer à la population un ou plusieurs véhicules partagés au sein du village, avec un fonctionnement simple et accessible.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : Environ 15'000.-/an suivant l'utilisation ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1) Contacter les communes du district de Nyon qui ont mis en place un système similaire et ont l'expérience. 2) Faire un sondage auprès de la population ainsi qu'une étude de faisabilité (coûts, SAV,...). 3) Contacter Mobility. 4) Etudier la possibilité de faire une période test (1an p.ex)		Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : au moins 1 voiture Mobility a été testée au sein du village. ➤ Critères de réussite intermédiaire : le sondage auprès de la population est concluant et les contacts avec Mobility sont pris.
Liens utiles Personne de contact à Mobility : M. Luca Borra, L.Borra@mobility.ch		

**Mobilité**

Objectif : Favoriser le co-voiturage et l'optimisation des trajets en mobilité douce et en transports publics

Fiche cantonale en lien : -

Mettre en place l'application de co-voiturage Guichet Mobile de Région de Nyon

En cours

Descriptif		En bref
<p>Afin d'inciter la population à mutualiser les trajets et à favoriser le report modal sur la mobilité douce et les transports publics, la Municipalité souhaite que la commune rejoigne la plateforme « Guichet Mobile » mise en place par Région de Nyon.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 1'100.-/an ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Signer la Convention avec Région de Nyon. 2) Contacter Région de Nyon (Daniela Nagy) pour la mise en œuvre et la communication. 3) Informer la population sur le site de la Commune, et via un article dans l'Echo des Copons et des flyers de Région de Nyon. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2023 </p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : la plateforme est à disposition avec au moins 10 utilisations quotidiennes. ➤ Critère de réussite intermédiaire : la plateforme est à disposition de la population de Givrins.
<p>Liens utiles</p> <p>https://regiondenyon.ch/mobilite/domicile-travail/guichet-mobile/</p>		



Mobilité

Objectif : Favoriser l'électrification du parc automobile, y compris pour les locataires

Fiche cantonale en lien : -

Analyse de faisabilité de pose de bornes publiques électriques au village

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Pour favoriser l'électrification du parc automobile, la Municipalité souhaite installer des bornes de recharges au sein du village.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 25'000 ➤ Soutien financier : Possible subvention cantonale pour l'étude ➤ Subvention cantonale pour l'installation : CHF 500 à 3'000.- (max 50% des coûts totaux)/borne ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Contacter des communes ayant l'expérience. 2) Sondage à la population pour voir l'intérêt et décider, si concluant, du nombre de bornes à envisager. 3) Contacter un distributeur (RE, SEFA,..) pour étudier leurs conditions de contracting pour les bornes électriques. 4) Développer le projet et assurer la mise en œuvre. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2024 </p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : avoir mis en place le projet si le critère intermédiaire est positif. ➤ Critères de réussite intermédiaire : avoir réalisé l'étude et pris une décision sur la suite à donner au projet.
<p>Liens utiles</p> <p>Page cantonale : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/mobilite-electrique/</p>		

**Transversal**

Objectif : Inciter à la participation de la population

Fiche cantonale en lien : 1

Créer une commission durabilité ouverte à la population

A planifier

Descriptif		En bref
<p>La mise en place d'une commission permet d'accompagner efficacement la politique communale ou intercommunale dans les domaines de l'énergie, de la biodiversité, du climat et/ou de la durabilité pour les communes ayant peu de ressources humaines à disposition. Cela permet également de renforcer les liens avec la population.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 0 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>1) Définir en Municipalité la forme que prendrait cette commission, son cahier des charges et sa composition (commission thématique du conseil communal, commission mixte conseil communal / citoyen ou autre forme).</p> <p>2) Contacter le Président du Conseil Communal et faire 1 appel aux intéressé.e.s lors du Conseil Communal du mois de mars 2023.</p>		Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023
		Participation de la population : Participation active
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : la commission est en place ➤ Critère de réussite intermédiaire : la forme et le fonctionnement de la commission sont définis.
<p>Liens utiles</p> <p>Fiche PECC : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-1.pdf</p>		

**Transversal**

Objectif : Soutenir des projets définis dans le domaine énergétique ou le développement durable

Création d'un fonds pour le climat

Fiche cantonale en lien : 2

A planifier

Descriptif		En bref
La création d'un fonds permet de mettre à disposition des subventions pour les habitant-e-s de la Commune. Ces subventions peuvent soutenir des projets exemplaires en matière d'énergie, de climat ou de durabilité. La manière de l'alimenter et le type de subventions doivent être définis.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 0 CHF ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre Les étapes à entreprendre sont les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir la manière d'alimenter le fonds (budget communal, taxe sur l'électricité,...). 2. Etablir un règlement d'attribution des subventions (à soumettre à la DGE-DIREN selon les cas). 3. Faire un préavis municipal pour la validation du règlement par le conseil communal. 4. Formaliser la perception de la taxe avec le fournisseur d'électricité. 5. Communiquer à la population sur la subvention. 		Responsable (et partenaires internes) : Nathalie V.
		Nécessité d'un mandat externe ? Peut-être
		2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : le fonds est utilisé à son plein potentiel (toutes les subventions sont utilisées chaque année). ➤ Critère de réussite intermédiaire : le règlement est adopté.
Liens utiles Préavis de Bourg-en-Lavaux : https://b-e-l.ch/documents/786/Preavis_15-2022_Reglement-fonds-durabilite_nsannexes.pdf Directive de Vevey : https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-01/FEDD_Directives.pdf Directive de La Tour-de-Peilz : https://www.la-tour-de-peilz.ch/tools/pdf-viewer/web/viewer-dde.php?file=/doc_uploads/images/developpement-durable/reglements/Directive-Fonds-energie-et-developpement-		



Givrins | Plan d'actions PECC | 2022-2026

durable-FEDD.pdf

Annexe à la directive de Morges :

<https://www.morges.ch/media/document/1/annexe-a-la-directive-du-fonds-d-encouragement-2021-1.pdf>



Transversal

Objectif : Sensibiliser la population à l'économie circulaire

Fiches cantonales en lien : 6

Organiser annuellement un repair café

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Pour sensibiliser la population à réparer ses objets, un événement ouvert à toute la population est organisé annuellement. Les habitants pourront y apprendre comment réparer leurs objets et réduire leurs déchets (méthode des 3R : réduire, réutiliser, recycler)</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 500 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le concept, en collaboration avec l'Ecole des Métiers. 2. Définir la communication. 3. Fixer la date. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : Adam S.</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2023 2024 2025 2026</p>
		<p>Participation de la population : Participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche communale en lien : -- ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : avoir organisé 1 repair café par année. ➤ Critère de réussite intermédiaire : avoir organisé 1 repair café.
<p>Liens utiles</p> <p>Les repair cafés de la FRC : https://repair-cafe.ch/fr</p>		